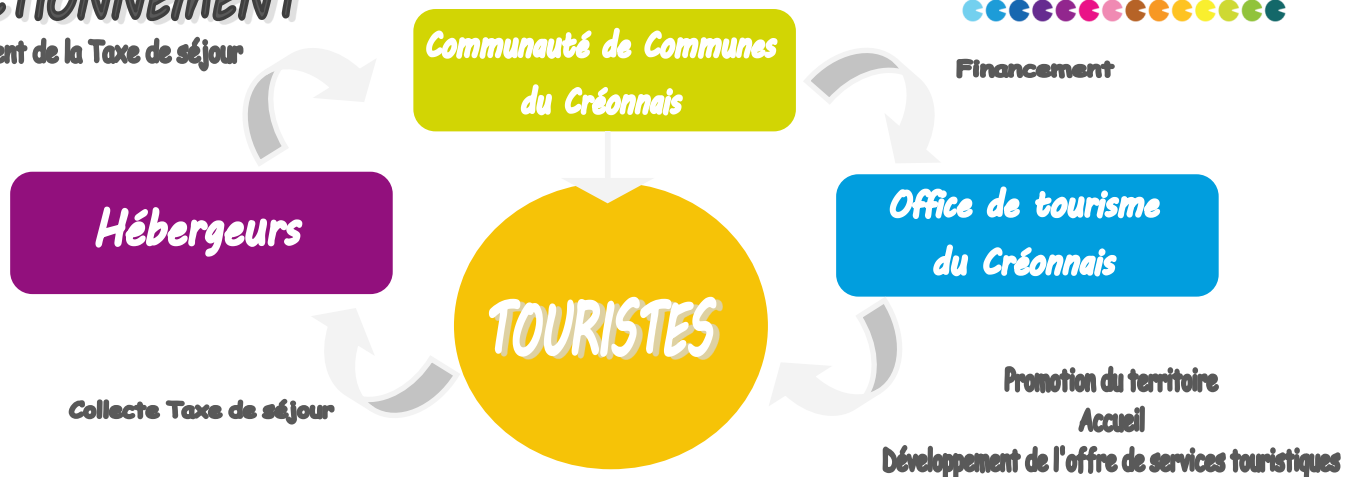




FONCTIONNEMENT

Reversement de la Taxe de séjour



DECLARATIONS

COMMENT :

je déclare ma taxe de séjour en me connectant sur le site : <https://taxe.3douest.com/entre2mers.php>

QUAND :

je déclare tous les mois . Nb : la déclaration mensuelle est obligatoire même si vous n'avez pas eu de clients, la déclaration doit être faite à 0.

PAIEMENTS

PERIODE DE COLLECTE	MOIS	PAIEMENT
1er Semestre	Novembre-Décembre-Janvier-Février-Mars-Avril	Du 1er au 7 mai
2ème Semestre	Mai-Juin-Juillet-Août-Septembre-Octobre	Du 1er au 7 novembre

ETAPES POUR LE REGLEMENT :

- ⇒ J'imprime l'*Etat Récapitulatif* du semestre achevé
- ⇒ J'effectue le règlement à l'ordre du : **TRESOR PUBLIC**
- ⇒ J'envoie l'Etat Récapitulatif accompagné du règlement à la CCC : **Communauté de Communes du Créonnais- 25 route de Créon, 33670 SADIRAC**

VOTRE REFERENT TAXE DE SEJOUR :

 Caroline JAMNET - Tél : 05 57 34 57 03 @ : deveco@cc-creonnais.fr

